

COMMUNE D'ATHOS-ASPIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU MUNICIPAL**

OBJET : Révision de la carte communale

L'an deux mille dix neuf, le douze avril à 20h30. le conseil municipal de la commune de ATHOS ASPIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Robert LATAILLADE., Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10  
Absents : 1

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L160-1 et suivants et R161-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 septembre 2016 prescrivant la révision de sa carte communale ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 octobre 2018 arrêtant le projet de carte communale ;

Vu l'arrêté du maire du 16 novembre 2018 soumettant à enquête publique le projet de carte communale, enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2018 au 10 janvier 2019

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Monsieur le maire présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, du 19 janvier 2019;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur et l'exposé du maire ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

1 - décide d'approuver la carte communale sans apporter de modifications au dossier soumis à enquête publique;

2 – précise que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune.  
La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la révision de la carte communale.

Jean-Robert LATAILLADE  
Maire

